

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
13966

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Roquevaire - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2020 - Tranche 2018 - Transfert de la compétence Parking au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune de Roquevaire pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2020, ne faisant apparaître aucune modification par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Roquevaire, dans le cadre du programme de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement inscrit au Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2020, au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2 du rapport.

▪ ESPACE CULTUREL CLEMENT DAVID

La commune dispose actuellement de l'Espace Clément David, structure regroupant un centre culturel, un centre aéré, une bibliothèque et des bureaux administratifs

Face au constat de vétusté des locaux, de la présence d'amiante, de structures ne répondant plus aux réglementations de sécurité et de solidité, la commune envisage la démolition complète de ces bâtiments puis la reconstruction pour réaménager ce lieu.

L'ensemble reconstruit permettra la mise à disposition, pour les administrés, d'espaces dédiés à la pratique culturelle et aux loisirs (médiathèque, pratique de la musique, des arts manuels, salle de danse et de gym...). Au rez-de-chaussée, un centre aéré ASLH pour les 6-12 ans sera créé.

Le montant de l'opération, prévue de 2016 à 2020, s'élève à 5 500 000 €HT, dont 1 450 000 €HT pour la tranche 2018. La Métropole Aix-Marseille-Provence est sollicitée à hauteur de 1 375 000 €. La subvention départementale pourrait s'élever à 2 750 000 €, dont 725 000 € pour la tranche 2018.

- POLES CULTURELS IMMEUBLE IORO/MAURAS

La commune va disposer fin 2019 d'un local de 230 m² environ en rez-de-chaussée d'un immeuble rue Maréchal Foch.

La commune souhaite y implanter un équipement administratif composé du service A.S.A.P. (Animation Sport Vie Associative Patrimoine) et du service E.A.C. (Education Actions culturelles).

L'objectif principal étant de mettre à disposition des administrés un lieu dédié à la vie associative culturelle et éducative sur un même site.

Le coût de l'opération, prévue en 2018 et 2019 est estimé à 400 000 €HT dont 35 000 €HT pour la tranche 2018. Pour ce projet, la commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale pourrait être fixée à 200 000 € dont 17 500 € pour la tranche 2018.

- PLATEAU SPORTIF LASCOURS

Le plateau sportif Christophe Pignol, situé au quartier de l'Ouert, est uniquement équipé de cages de handball sur un sol non stabilisé et est utilisé par le groupe scolaire de Lascours et par les administrés.

Son aménagement, devenu nécessaire, va consister à installer un espace multisports avec gazon synthétique pour la pratique du football, basketball, handball et volley, d'un parcours multi activités comportant des équipements de fitness, un skatepark et un street workout, deux aires de jeu pour les enfants de moins de 8 ans, une piste d'athlétisme, un terrain de pétanque et un parcours de vélo avec des bosses.

Le plateau sera clôturé. L'éclairage public sera mis en place et des toilettes publiques automatiques seront installées.

Le coût de l'opération, prévue en 2018 est estimé à 300 000 €HT. Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 60 000 € de l'Etat. La subvention départementale pourrait être fixée à 150 000 €

- VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC

La commune souhaite procéder à la rénovation de plusieurs voies. Pour cette tranche 2018 du contrat, est prévu la réfection de la cour de l'école Joseph Martinat y compris la reprise du caniveau situé à l'intérieur de la cour, la réalisation d'un mur de soutènement chemin de la Roumigièrre et chemin des Manaux, purge et jointage de la sous-face du Pont Napoléon situé en centre-ville, réfection du parvis de l'hôtel de ville, pose de glissières de sécurité sur une trentaine de mètres linéaires du chemin de 30 ans à Pont de l'Etoile, réalisation d'un enrobé de l'impasse Roure à Point de l'Etoile et au chemin de l'Ane bleu, profilage du Chemin du feu en tout venant, enrochement sur une dizaine de mètres du chemin de Villecroze, et réalisation d'un mur chemin des Pignes et impasse Cantebrune.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2020, s'élève à 2 735 000 €HT, dont 302 252 €HT pour la tranche 2018 pour ce projet, la commune ne bénéficie d'aucune subvention. La subvention départementale pourrait être fixée à 1 367 500 € dont 151 125 € pour la tranche 2018.

- TRANSFERT A LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE DE LA COMPETENCE PARKING FIGURANT DANS LE CONTRAT DEPARTEMENTAL 2016/2020 DE LA COMMUNE DE ROQUEVAIRE

Suite au transfert de la compétence parking au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Roquevaire pour la réalisation d'un parking public au quartier Saint-Roch est transférée à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence dans les conditions identiques au contrat initial conclu avec la commune de Roquevaire. Cette opération figurait dans le pole « voirie et éclairage public ».

L'opération, prévue en 2018, représente une subvention de 200 000 € pour une dépense subventionnable de 400 000 €HT, conformément à l'annexe 2 du présent rapport.

-----oo-----

Ainsi, le montant total de la tranche 2018 de ce contrat 2016/2020 s'élève à 2 487 252 € HT, conformément aux annexes 1 et 2 qui présentent également l'échéancier actualisé. L'annexe 2 présente le contrat de transfert au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La participation globale du Département pourrait être fixée 1 243 625 € pour la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexes 1 et 2.

Ce rapport est sans incidence financière. L'engagement comptable de cette opération a déjà été imputé au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n° 96 du 25 mars 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL